



**CCCPS / 2022 / DE140**  
**1.3 Conventions de mandat**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 23 décembre 2022 à 13h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 19 décembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 décembre 2022, à 13h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCCPS à Aouste sur Sye en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président. Le Conseil s'est réuni en application de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, applicable aux EPCI par renvoi de l'article L5211-1 de ce même code, suite à une première convocation régulièrement faite le 12 décembre 2022 pour une réunion le 19 décembre 2022 qui ne s'est pas tenue, le quorum n'étant pas atteint.

Présents	Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Catherine MERIEAU ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Boris TRANSINNE et Frédéric TRON.
Pouvoirs	Rodène BODIN-CASALIS à Catherine MERIEAU ; Danielle BORDERES à Stéphanie KARCHER ; Sarah DUVAUCHELLE à Boris TRANSINNE ; Agnès FOUILLEUX à Dominique BALDERANIS ; Philippe HUYGHE à Denis BENOIT ; Muriel LORENZETTI à Patricia PUC ; Dominique MARCON à René Pierre HALTER ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Jean-Marc MATTRAS à Christophe LEMERCIER ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à Frédéric TRON ; Morgane PEYRACHE à Thierry GUILLOUD ; Jean Philippe ROCHE à Gilles MAGNON ; Nicolas SIZARET à Damien MARCHÉ ; et Arnaud VANNIER à François BROCARD.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Ruth AZAÏS ; Anne Marie CHIROUZE ; Audrey CORNEILLE ; Dominique DELAYE ; Cédric FERMOND ; Caryl FRAUD ; Franck MONGE et Frédéric TEYSSOT.
Secrétaire de séance	François BROCARD

**Contrat Zone de Revitalisation Rural (ZRR) avec l'Agence de l'Eau - Autorisation de signature  
par le Président**

Le Conseil,

**I. Rappel du contexte**

L'Agence de l'Eau participe au financement de projets communaux et intercommunaux dans le domaine de l'Eau. Pour que les communes et syndicats du territoire de la CCCPS et la CCCPS puissent bénéficier de ce financement il est nécessaire que la CCCPS passe un contrat de Zone de Revitalisation Rural avec l'Agence de l'Eau.

Des rencontres avec l'ensembles des acteurs (Agence de l'Eau, Communes, SMPAS, CD26, DDT et CCCPS) ont été réalisées afin de définir les projets éligibles et leurs plans de financement.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 23 décembre 2022 à 13h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 19 décembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le contrat ZRR est en cours d'élaboration et sera signé par l'ensemble des partenaires début 2023.

## II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le président à signer le futur contrat ZRR avec l'Agence de l'Eau.

## III. Visas

VU le code Général de Collectivités territoriales ;  
CONSIDERANT l'intérêt pour la CCCPS et les communes et syndicats du territoire de pouvoir bénéficier de financement de l'Agence de l'Eau ;  
Vu l'ensemble des réunions de co construction du contrat avec l'ensemble des communes et partenaires

## IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision.

## V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

## VI. Annexe

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : Tableau plan de financement des projets du futur contrat.

François BROCARD  
Secrétaire de séance

Affichée le

**23 DEC. 2022**

Le 23/12/2022

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

